



# AFOC

Les AFOC des départements  
17 - 33 - 79 - 86

## Pour une meilleure protection du locataire

Dans quelques jours, vous serez donc appelés à élire vos représentants au Conseil d'administration de votre organisme HLM pour un mandat de 4 ans.

### Pourquoi voter ?

Par ce que les représentants élus vont prendre des décisions qui vous concernent directement : plan des travaux ; planning d'entretien des bâtiments et des parties communes ; augmentation ou non des loyers ; maîtrise des charges ; opérations de réhabilitation et de construction ; attribution des logements...

### Pourquoi VOTER pour l'AFOC ?

**Parce que les candidats sont des locataires comme vous, des femmes et des hommes qui connaissent bien vos problèmes car ils les vivent au quotidien.**

Parce que nos représentants agissent dans un esprit de solidarité et de neutralité pour la défense du logement social.

C'est parce que nous revendiquons haut et fort notre indépendance que nous pouvons défendre vos intérêts et ce quelque soit le pouvoir politique en place.

Nous en avons assez des beaux discours et des promesses. **Nos élus feront valoir votre droit à vivre en toute sécurité dans un quartier et dans un logement décent.**

Car il faut savoir que depuis quelques années et surtout depuis 2017, le logement social est attaqué. Ainsi, un changement dans votre familiale (départ d'un enfant, séparation, décès du conjoint) peut remettre en cause votre maintien dans votre logement.

De même, la moindre augmentation de revenus peut être prétexte à l'application d'un surloyer et faire grimper la quittance au niveau des loyers pratiqués dans le parc privé.

**Pour l'AFOC, cela n'est pas acceptable !**

## **C'est pourquoi les élus AFOC s'engagent à :**

- ❖ Défendre le maintien dans les lieux des locataires qui le souhaitent ;
- ❖ Exiger que la mobilité dans un autre logement Hlm soit soumise à l'accord du locataire et que le prix au m<sup>2</sup> soit maintenu;
- ❖ Exiger la garantie d'un service de qualité et le suivi efficace de la maintenance des immeubles et leurs équipements ;
- ❖ Défendre le principe d'un loyer abordable pour tous ;
- ❖ Exiger l'aménagement des logements existants en cas de handicap ou de perte d'autonomie ;
- ❖ Revendiquer un accès facilité au parc Hlm de logement intermédiaire pour les locataires sortants du parc HLM.

L'AFOC est une Association de défense des locataires et de consommateurs. Son but est de contribuer à la sécurisation des locataires et la défense de leurs intérêts. Intérêts qui peuvent être différents de ceux des bailleurs.

C'est pourquoi, nous dénonçons le retrait financier des aides publiques car les risques sont :

- de voir votre environnement se détériorer, par exemple par des reports ou annulations de travaux.
- que certains bailleurs, compte tenu de la baisse de leurs ressources en application de la **RLS**, (**R**éduction de **L**oyer de **S**olidarité), se permettent d'augmenter vos charges.
- de voir se développer des structures faisant appel à des investisseurs privés en leur faisant valoir des intérêts financiers à s'engager dans leur patrimoine qui n'aura de social que le nom.

**VOTER pour L'AFOC, c'est exiger le respect des locataires et l'amélioration de vos conditions de vie. Nos élus sauront être à vos côtés, vous conseiller, vous représenter.**



Les AFOC 17- 33 -79 -86

Ne pas jeter sur la voie publique

Pour toute information, vous pouvez nous joindre au : 07 67 19 23 93